

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 - 015

Objet : Location de 10 Vélos à Assistance Electrique

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant le résultat de l'audit mobilité qui met en évidence la possibilité de promouvoir l'usage du vélo à l'attention des agents pour les trajets inter-sites communaux.

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société TP2A pour la location de 10 VAE pour 6 mois (avril 2024 à septembre 2024).

ARTICLE 2 : d'honorer le paiement de la prestation d'un montant de 5 010.00 € TTC.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 29 janvier 2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de
Saint-Julien-en-Genevois, le 31/01/2024
publié ou notifié le
31/01/2024

